

DE L'INFORMEL AU FORMEL : POUR UN ÉCOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL  
FRANCOPHONE DURABLE

## CONTEXTE

L'entrepreneuriat constitue un levier essentiel du développement économique et social, favorisant la création d'emplois durables, l'innovation locale et la diversification des économies (OCDE, 2021). Il contribue à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie, notamment dans les contextes où le secteur formel reste limité face à une main-d'œuvre croissante. En mobilisant le capital humain et en favorisant l'inclusion des femmes et des jeunes, il soutient une croissance plus résiliente et équitable (BAD, 2022). Cependant, dans nombre de pays francophones, une large part de l'activité entrepreneuriale demeure informelle, échappant aux cadres juridiques et institutionnels établis.

Selon l'Observatoire de la Francophonie économique (OFÉ, 2024), l'entrepreneuriat informel désigne l'ensemble des activités économiques licites exercées par des individus ou des unités non enregistrées et non réglementées par les autorités compétentes. À l'opposé, l'entrepreneuriat formel renvoie à des entreprises dûment enregistrées, respectueuses des obligations fiscales, sociales et réglementaires.

L'ampleur de l'informalité varie fortement entre les pays francophones. En Afrique subsaharienne, l'informalité touche en moyenne 85 % des travailleurs, avec des taux supérieurs à 90 % dans des pays comme le Bénin, le Niger ou la Guinée (OIT, 2020 ; BITSTAT, 2022). À l'inverse, en Europe (France, Belgique, Suisse) et en Amérique du Nord (Québec, Nouveau-Brunswick), l'économie informelle touche moins de 20 % de la population active (OCDE, 2021 ; Statistique Canada, 2022 ; INSEE, 2021). Ces écarts s'expliquent par des différences en matière de climat des affaires (Banque Mondiale, 2020), d'accès au financement (BAD, 2021), de coûts de formalisation (OCDE, 2020) et de gouvernance institutionnelle (Transparency International, 2022).

## Résumé

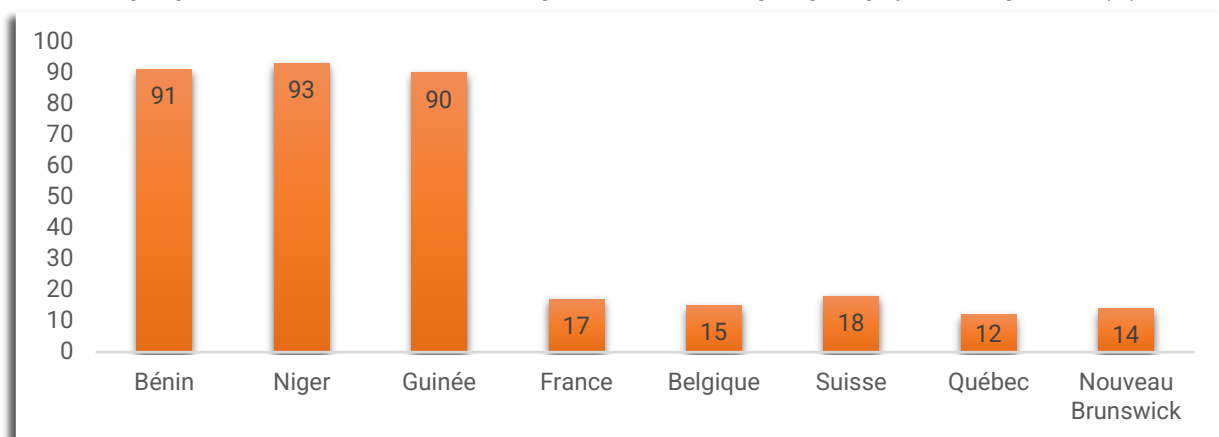
Cette note stratégique analyse la transition de l'entrepreneuriat informel vers le secteur formel dans les pays francophones. À travers l'Indice synthétique de l'Entrepreneuriat (ISE), elle évalue le dynamisme entrepreneurial selon cinq dimensions clés.

Les résultats montrent une progression en Afrique de l'Ouest (Togo, Côte d'Ivoire), mais une faiblesse persistante en Afrique centrale. Le Maroc et la Tunisie se rapprochent des standards européens, tandis que les pays francophones du Nord (France, Canada) affichent un fort niveau de formalisation.

Les freins majeurs identifiés sont : lourdeurs administratives, fiscalité peu incitative, accès limité au financement et poids culturel de l'informalité. La note recommande six axes stratégiques : simplification des démarches, fiscalité adaptée, inclusion financière, accompagnement renforcé, ancrage territorial et coopération francophone pour une formalisation progressive, réaliste et inclusive.

**Mots clés :** Entrepreneuriat, pays francophones.

Graphique 1 : Taux d'informalité entrepreneuriale dans quelques pays francophones (%)



Source : OFÉ (2024) à partir des données de l'OIT, 2020.

Dans les pays en développement, l'informalité s'impose souvent comme une stratégie d'adaptation face à l'insuffisance d'emplois formels (Hart, 1973 ; OIT, 2018), alors que dans les économies développées, elle tend à être perçue comme un phénomène résiduel et marginal. Ce contraste met en évidence la nécessité d'élaborer des stratégies de transition vers le secteur formel qui soient à la fois différenciées, pragmatiques et adaptées à la diversité des contextes économiques et institutionnels au sein de la Francophonie.

Cette note d'analyse stratégique s'appuie sur une méthodologie rigoureuse de calcul de l'**Indice synthétique de l'Entrepreneuriat (ISE)**<sup>1</sup>, pour dresser un état des lieux comparatif de l'entrepreneuriat informel dans l'espace francophone. Elle vise à identifier les principaux freins à la formalisation, puis à formuler des recommandations fondées sur des données probantes et adaptées aux spécificités des contextes africains, européens et nord-américains.

## DÉMARCHE

Une démarche méthodologique rigoureuse est ici proposée pour élaborer un **Indice synthétique de l'Entrepreneuriat (ISE)**, spécifiquement adapté aux réalités et aux priorités des pays francophones. L'objectif est de disposer d'un outil d'évaluation fiable et opérationnel pour mesurer la dynamique entrepreneuriale et orienter les politiques publiques pour une transition effective du secteur informel vers le formel.

Pour construire l'ISE, cinq indicateurs clés sont mobilisés :

- Le **nombre d'entreprises créées pour 1 000 habitants**, indicateur du dynamisme entrepreneurial ;
- Le **pourcentage d'unités économiques enregistrées** (taux de formalisation) ;
- Le **taux de survie à trois ans** des entreprises (pérennité) ;
- La **proportion de TPE/PME ayant accès au crédit formel** (inclusion financière) ;
- Le **taux d'adoption des outils numériques dans la gestion** (innovation et modernisation).

Les indicateurs sont d'abord **normalisés** sur une échelle de 0 à 1 pour assurer leur comparabilité. Une **pondération égale** est ensuite appliquée aux cinq dimensions. L'**agrégation finale des scores** normalisés et pondérés permet de produire un indice unique (ISE) compris entre 0 (dynamisme très faible) et 1 (dynamisme très élevé et formalisé).

$$ISE_i = \frac{1}{5}(N_i + F_i + S_i + C_i + D_i)$$

Où :

**ISE<sub>i</sub>** = Indice synthétique de l'Entrepreneuriat pour le pays *i* (compris entre 0 et 1)

**N<sub>i</sub>** = score normalisé de la création d'entreprises (nombre d'entreprises créées pour 1 000 habitants)

**F<sub>i</sub>** = score normalisé du taux de formalisation (part des entreprises enregistrées)

**S<sub>i</sub>** = score normalisé de la pérennité (taux de survie à 3 ans des entreprises)

**C<sub>i</sub>** = score normalisé de l'accès au financement (part des TPE/PME ayant accès au crédit formel)

**D<sub>i</sub>** = score normalisé de l'usage du numérique dans la gestion ou l'administration des entreprises

### Grille d'interprétation de l'ISE

L'ISE permet de classer les pays selon trois niveaux de performance entrepreneuriale (Banque Mondiale, 2020) :

- **ISE > 0,7 : Très bon dynamisme entrepreneurial**

Ce niveau reflète un environnement propice à la création et à la formalisation des entreprises. Il signale l'existence d'un écosystème entrepreneurial performant, soutenu par des institutions efficaces et des politiques d'accompagnement structurées. La transition vers l'économie formelle est bien amorcée, voire accomplie.

- **0,5 ≤ ISE ≤ 0,7 : Dynamisme entrepreneurial modéré**

Cette zone traduit une vitalité entrepreneuriale certaine, mais encore freinée par divers obstacles : lourdeurs administratives, difficultés d'accès au crédit, fiscalité dissuasive, ou manque de soutien à l'innovation. Les efforts de formalisation sont amorcés, mais encore insuffisants pour enclencher un changement structurel profond.

- **ISE < 0,5 : Faible dynamisme entrepreneurial**

Ce score signale un environnement des affaires peu favorable, dans lequel la création d'entreprises formelles reste marginale. L'informalité domine, souvent en raison d'un cadre réglementaire inadapté, d'un déficit de gouvernance ou d'une méfiance vis-à-vis des institutions. L'ISE offre ainsi une **lecture synthétique, comparative et évolutive** du niveau d'ancrage entrepreneurial dans le secteur formel, et constitue un **outil stratégique de pilotage** pour orienter les réformes, suivre les progrès et cibler les actions prioritaires.

Les **données utilisées** proviennent de sources fiables, notamment des bases de données de la **Banque mondiale**, en particulier le rapport *Doing Business*, qui évalue la **qualité de l'environnement des affaires dans les pays**.

<sup>1</sup> L'indice synthétique de l'entrepreneuriat (ISE) par pays francophone est disponible sur la plateforme de l'OFÉ ([donnees-ofe.com](https://donnees-ofe.com)).

PRINCIPAUX CONSTATS

UN DYNAMISME ENTREPRENEURIAL CONTRASTÉ : COMPARAISON AFRIQUE, EUROPE, AMÉRIQUE DU NORD

Les pays francophones d’Afrique : une dynamique en progrès, mais encore inégale

Dans l’espace francophone africain, l’ISE révèle que la majorité des pays subsahariens se situent encore dans une zone de dynamisme modéré à faible (ISE < 0,7), reflétant une difficulté persistante à intégrer le secteur formel.

En Afrique de l’Ouest, certains pays enregistrent néanmoins des progrès notables. Le Togo (62,3), le Sénégal (58,3), le Bénin (56), le Burkina Faso (56) et la Côte d’Ivoire (60,4) affichent des scores en nette hausse, traduisant les effets positifs des réformes entreprises en matière de climat des affaires et de simplification administrative. En revanche, d’autres pays de la sous-région rencontrent davantage de difficultés. Le Mali (50,9) et la Guinée-Bissau (47,4) restent en situation intermédiaire, voire défavorable, avec un environnement institutionnel peu incitatif à la formalisation.

En Afrique centrale, la situation est encore plus préoccupante. Le Cameroun (46,1), le Congo (40,9), le

Tchad (35,4) et la République centrafricaine (34,5) enregistrent des scores faibles, révélant des environnements d’affaires complexes, une lourdeur administrative et la faiblesse des mécanismes d’accompagnement des entrepreneurs.

En Afrique du Nord, le Maroc (73,4) et la Tunisie (68,7) se distinguent par une transition plus avancée vers l’entrepreneuriat formel, soutenue par des réformes soutenues, la mise en place de guichets uniques, et des dispositifs d’appui adaptés. Ils s’approchent ainsi des standards internationaux d’un dynamisme entrepreneurial élevé.

Les pays francophones d’Europe : un environnement favorable à l’entrepreneuriat formel

Dans les pays francophones d’Europe, les scores dépassent largement le seuil des 70, confirmant une transition largement accomplie vers le secteur formel. La France (76,8), la Belgique (75), la Suisse (78,4), le Luxembourg (68,6) et la Roumanie (73,3) bénéficient d’un environnement réglementaire clair, de procédures administratives simplifiées, et de dispositifs

performants de soutien à l’entrepreneuriat (incubateurs, accès au financement, accompagnement à la création d’entreprise, etc.). Cette performance repose sur des politiques publiques cohérentes, une justice économique fonctionnelle et des institutions de contrôle efficaces, qui encouragent la déclaration et le développement d’activités légales.

L’Amérique du Nord : un modèle d’excellence en matière d’environnement entrepreneurial

En Amérique du Nord, le Canada se distingue nettement avec un score de 79,6, traduisant un environnement particulièrement favorable à la création, au développement et à la gestion d’une entreprise formelle. Les démarches sont numérisées, rapides et peu

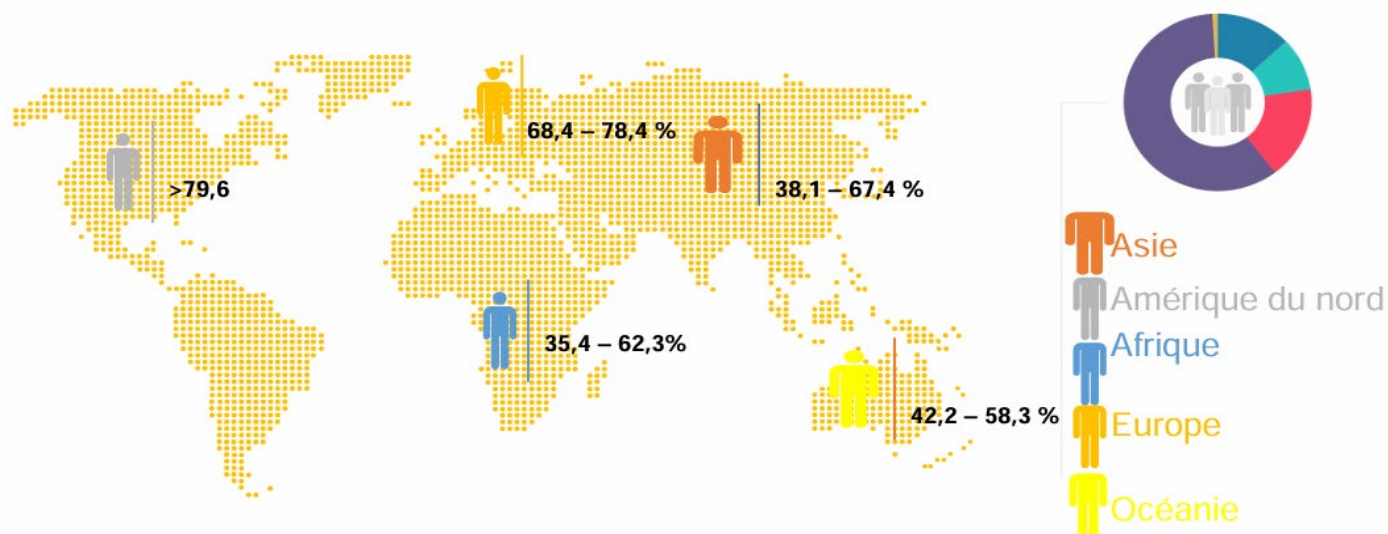
coûteuses. L’écosystème entrepreneurial canadien s’appuie sur un réseau de centres d’innovation, d’incubateurs, de programmes de financement public et privé, et d’incitations fiscales.

Tableau 1 : Comparaison générale de l’indice synthétique de l’entrepreneuriat

| RÉGION                    | FOURCHETTE DES SCORES « DOING BUSINESS 2020 » | INTERPRÉTATION ISE                 | TENDANCE                 |
|---------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| AFRIQUE FRANCOPHONE       | 35,4 – 62,3%                                  | Faible à modéré                    | En amélioration lente    |
| EUROPE FRANCOPHONE        | 68,4 – 78,4%                                  | Très bon dynamisme entrepreneurial | Formalisation réussie    |
| AMÉRIQUE DU NORD (CANADA) | 79,6%                                         | Très bon dynamisme entrepreneurial | Formalisation consolidée |

Source : OFÉ (2024), à partir des données de la Banque mondiale.

Figure 1 : Cartographie du score de l'indice synthétique de l'entrepreneuriat (en %)



Source : OFÉ (2024), à partir des données de la Banque mondiale

## OBSTACLES À LA FORMALISATION DANS LES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE

La transition de l'entrepreneuriat informel vers l'économie formelle constitue un enjeu stratégique majeur pour les économies africaines francophones, tant en matière de mobilisation des ressources fiscales que de développement inclusif. Toutefois, en dépit des réformes institutionnelles engagées au cours des dernières années, la formalisation demeure marginale et peine à s'imposer comme une pratique généralisée. Cette situation soulève une interrogation centrale : **quels sont les principaux obstacles à la formalisation dans les pays francophones d'Afrique?** Ces freins, multiples et interdépendants, relèvent à la fois de contraintes administratives, financières, institutionnelles et socioculturelles, qui continuent de limiter l'intégration effective du secteur informel dans les circuits économiques formels.

**La complexité administrative demeure l'un des premiers obstacles à la formalisation.** Dans de nombreux pays, le processus d'enregistrement d'une entreprise reste long, coûteux et peu transparent. Les procédures administratives demeurent souvent fragmentées entre plusieurs guichets, en raison de l'absence de guichets uniques pleinement opérationnels et de systèmes numériques intégrés permettant de centraliser les démarches. Selon le rapport *Doing Business 2020* de la Banque mondiale, il faut en moyenne 23 jours pour créer une entreprise en Afrique subsaharienne, contre 5 jours dans les pays de l'OCDE. Cette lenteur, combinée au

manque d'information sur les procédures, décourage les micro-entrepreneurs souvent peu familiers avec l'administration publique (Banque mondiale, 2020).

**Les coûts directs et indirects liés à la formalisation représentent une charge disproportionnée pour les petites structures.** Entre les frais d'immatriculation, les honoraires de notaires et les charges fiscales post-enregistrement, la formalisation apparaît comme un investissement à perte pour de nombreux entrepreneurs. Dans certains pays de l'UEMOA, ces coûts peuvent représenter jusqu'à 10 % du revenu annuel moyen par habitant (BAD, 2021). À cela s'ajoute la méfiance persistante à l'égard des systèmes fiscaux, jugés instables, arbitraires ou répressifs (OCDE, 2020).

**Le manque d'accès au financement constitue un frein structurel majeur.** La majorité des entrepreneurs informels ne disposent ni de garanties réelles ni d'historique bancaire, conditions pourtant essentielles pour accéder au crédit formel. Selon le *Rapport sur l'inclusion financière en Afrique* du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD, 2022), moins de 20 % des TPE informelles accèdent à un financement bancaire. Elles se retrouvent ainsi exclues des circuits classiques et contraintes de recourir à des mécanismes alternatifs (tontines, prêts familiaux, etc.) qui limitent leur perspective de croissance.

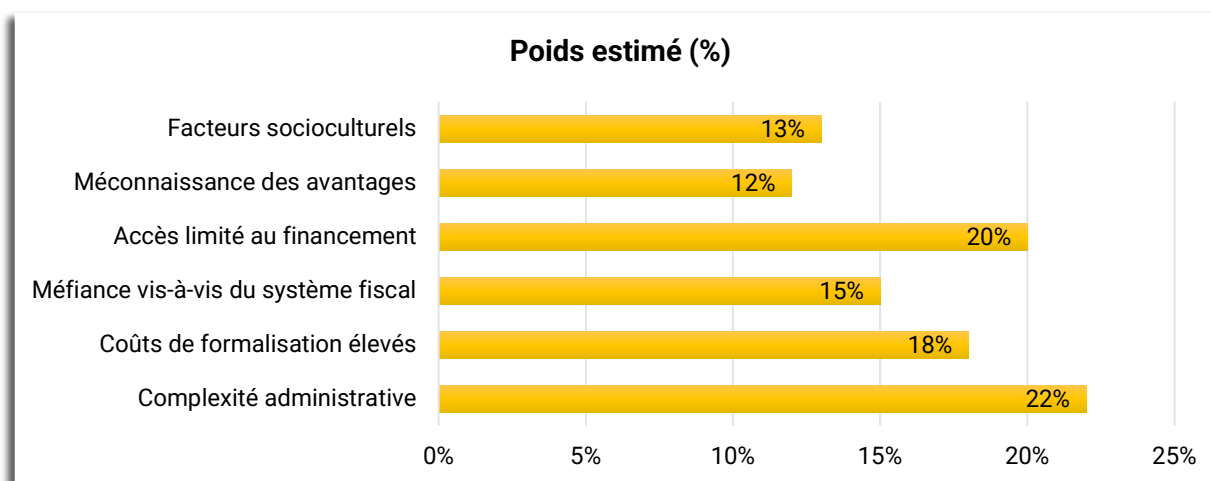
**La méconnaissance des avantages liés à la formalisation est également perçue comme un frein majeur.** Beaucoup d'entrepreneurs y voient avant tout une source d'obligations fiscales sans bénéfices tangibles. Le manque d'éducation financière et entrepreneuriale accentue cette méfiance. Le Bureau international du travail (BIT, 2019) souligne que, dans de nombreux cas, les avantages réels de la formalisation (accès aux marchés publics, protection juridique ou adhésion aux régimes de sécurité sociale) restent invisibles ou inaccessibles pour convaincre les entrepreneurs informels de franchir le pas.

**Le poids des facteurs socioculturels ne peut être négligé.** Dans une grande partie de l'Afrique francophone, l'informel est profondément enraciné dans les pratiques économiques et sociales. Il repose sur des réseaux de confiance, des relations communautaires, des arrangements souples et une fiscalité quasi inexistante, perçus comme plus adaptés aux réalités locales qu'un formalisme bureaucratique souvent éloigné des réalités locales (OCDE, 2017). Cet « entrepreneuriat de survie », transmis de génération en génération, est considéré comme un refuge face à la précarité et à la lourdeur administrative. Cette résistance est renforcée par un manque de confiance envers les institutions publiques, parfois perçues comme corrompues ou inefficaces, ce qui fragilise le contrat social fondé sur la citoyenneté économique.

En somme, les freins à la formalisation dans les pays d'Afrique francophone sont profonds et multifformes. Ils ne traduisent pas uniquement un manque de volonté des acteurs informels, mais résultent plutôt d'un écosystème institutionnel, économique et culturel qui ne favorise pas encore pleinement l'intégration au secteur formel. Dépasser ces blocages exige la mise en place de réformes inclusives et progressives, ancrées dans les réalités locales et accompagnées d'une pédagogie de la formalisation, thèmes qui seront approfondis dans la section suivante.



**Graphique 1 : les déterminants de l'entrepreneuriat informel en pays francophones**



Source : OFÉ (2024) à partir de données de la Banque mondiale

## QUELQUES EXEMPLES DE RÉUSSITE DE STRATÉGIES DE TRANSITION VERS L'ENTREPRENEURIAT FORMEL DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Face à la prédominance de l'informalité dans les pays francophones, en particulier en Afrique, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre pour faciliter la transition vers le secteur formel. Cette évolution revêt une importance stratégique : elle permet non seulement d'accroître la productivité et la qualité des emplois, mais aussi d'élargir la base fiscale, de renforcer la protection sociale et de consolider la gouvernance économique. L'analyse comparée entre pays francophones du Nord et du Sud met en lumière des leviers efficaces et transférables, mais aussi des limites à surmonter.

**La simplification des procédures et la numérisation des services publics figurent parmi les réformes les plus efficaces pour encourager la formalisation.** Plusieurs pays africains ont mis en place des guichets uniques, physiques ou virtuels, qui ont significativement réduit le temps et le coût d'immatriculation.

- Au Togo, la plateforme *CFE.tg* permet la création d'entreprise en moins de cinq (5) jours, tout en éliminant les frais de notaire pour les petites structures (Banque mondiale, 2020).
- Le Rwanda, souvent cité en exemple, a combiné numérisation, incitations fiscales et transparence administrative, ce qui lui a permis d'atteindre un score Doing Business supérieur à 75 dès 2020.

Ces initiatives ont favorisé un climat entrepreneurial plus attractif, notamment pour les jeunes et les femmes.

**Une deuxième approche repose sur l'accompagnement personnalisé et l'incitation progressive à la formalisation.**

- Le modèle québécois illustre bien cette approche : des programmes tels que *Le Réseau M* ou *Services Québec* offrent des dispositifs intégrés de mentorat, de formation et de soutien administratif. Cette logique, couplée à une fiscalité adaptée aux TPE, favorise l'entrée dans le formel de manière graduelle.
- En Afrique francophone, des initiatives similaires se développent, comme les *Maisons de l'entreprise* au Burkina Faso et au Bénin, qui offrent des services d'appui juridique et administratif, bien que leurs

capacités demeurent limitées face aux besoins. La création de régimes transitoires tels que le statut d'« entrepreneur individuel à responsabilité limitée » ou le régime de l'impôt synthétique constitue un outil efficace pour inscrire progressivement les acteurs informels dans le cadre légal.

**Le développement de solutions de financement formelles adaptées demeure un défi central.** En Afrique, l'exclusion bancaire des petits entrepreneurs reste massive. Pour y remédier, plusieurs institutions ont expérimenté des mécanismes de financement innovants, destinés à rapprocher les entrepreneurs informels du secteur bancaire.

- La mise en place de crédit mobile, de fonds de garantie (par ex. : le Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP) au Sénégal) et de programmes de microcrédit numérisés (M-KOPA au Kenya) contribue à améliorer l'accès au financement pour les entrepreneurs et à rapprocher les acteurs informels du secteur bancaire.

Ces dispositifs gagnent en efficacité lorsqu'ils sont articulés avec des mesures de formalisation, comme l'obligation d'un identifiant fiscal unique ou d'un registre d'activité reconnu.

**Les stratégies les plus durables reposent sur une approche intégrée et participative de la formalisation.** La recommandation n°204 de l'OIT (2015) souligne l'importance d'une transition fondée sur le dialogue social, la reconnaissance des réalités locales et l'amélioration des conditions de travail. Cette logique participative implique d'associer les organisations d'acteurs informels, les collectivités territoriales et les services fiscaux à l'élaboration des politiques.

- Au Maroc, le programme *Tayssir* a permis d'inscrire de nombreux micro-entrepreneurs à la sécurité sociale tout en allégeant leurs charges fiscales initiales, renforçant ainsi la confiance et l'adhésion au processus de formalisation.

## RECOMMANDATIONS

L'entrepreneuriat informel, bien qu'il constitue une source de résilience et d'emplois pour des millions de personnes dans l'espace francophone, reste un frein majeur à la croissance inclusive, à la mobilisation des ressources internes et à la justice sociale. Comme l'a montré cette analyse, la dynamique de formalisation varie fortement entre les pays francophones du Nord (Europe, Canada) et ceux du Sud (Afrique), en raison de différences structurelles, institutionnelles et socio-économiques profondes. Alors que les pays du Nord disposent de systèmes d'accompagnement robustes, d'un accès facilité au crédit et d'un environnement des affaires incitatif, les pays du Sud font face à une faible confiance institutionnelle, à des lourdeurs administratives, à une fiscalité perçue comme punitive et à des financements peu adaptés aux réalités du terrain. Néanmoins, les progrès enregistrés dans les classements Doing Business pour certains pays (Côte d'Ivoire, Maroc, Rwanda et Togo) témoignent d'un potentiel de transformation de réformes ciblées, inclusives et progressives pour favoriser une transition réussie vers le secteur formel.

Afin de consolider cette dynamique de formalisation dans les pays francophones, notamment en Afrique, plusieurs axes d'intervention sont recommandés.

- **Adapter l'environnement des affaires aux réalités des très petites entreprises.** Le premier levier consiste en la simplification des procédures administratives liées à la création et à la gestion d'entreprise. Dans de nombreux pays francophones d'Afrique, la lourdeur bureaucratique, les délais d'enregistrement et les coûts initiaux dissuadent les acteurs de se formaliser. Des réformes ciblées ont pourtant prouvé leur efficacité. Au Togo, par exemple, la mise en place d'un guichet unique de formalisation et la numérisation de plusieurs procédures ont permis au pays de passer de la 156<sup>e</sup> place à la 97<sup>e</sup> dans le classement *Doing Business* entre 2012 et 2020.

Les États doivent poursuivre leurs efforts de simplification, en généralisant les plateformes numériques pour l'immatriculation, la déclaration fiscale et les démarches sociales. L'interopérabilité des systèmes d'information et l'automatisation des démarches contribueraient ainsi à réduire les frictions et à renforcer la confiance des entrepreneurs envers l'administration.

- **Concevoir une fiscalité incitative et progressive.** Un second levier stratégique consiste à revoir le régime fiscal applicable aux micro-entrepreneurs et aux TPE. Dans plusieurs pays africains, la fiscalité est perçue comme une contrainte punitive plutôt que comme une contribution citoyenne, en raison d'un manque de clarté des règles, d'une application inégale et de la faiblesse des contreparties visibles en termes de services publics.

L'introduction de régimes d'imposition simplifiés et proportionnés au chiffre d'affaires ou fondé sur le forfait, à l'image de la Contribution Globale Unique (CGU) au Sénégal, pourrait rendre la formalisation plus attractive. De même, des exonérations temporaires ou taux réduits pour les jeunes entreprises renforceraient cet effet incitatif et encourageraient davantage la transition vers le secteur formel.

- **Renforcer l'inclusion financière et l'accès au financement.** L'accès au crédit formel demeure un

obstacle majeur à la croissance des entreprises informelles. Selon la Banque mondiale (2020), moins de 20 % des entreprises informelles d'Afrique subsaharienne ont accès à un financement bancaire. Il apparaît donc fondamental de promouvoir des solutions financières adaptées, telles que la microfinance numérique, les fonds de garantie publics, ou encore les modèles de notation alternatifs fondés sur les données mobiles ou transactionnelles. Les expériences de la fintech *M-KOPA* au Kenya ou de *JUMO* en Afrique de l'Ouest illustrent le potentiel des technologies numériques pour combler le fossé financier et encourager la formalisation.

- **Investir dans l'accompagnement entrepreneurial et la formation.** La formalisation ne se limite pas à un acte administratif ; elle suppose aussi une montée en compétences et un changement de posture entrepreneuriale. De nombreux entrepreneurs informels agissent dans la précarité, sans outils de gestion, sans planification stratégique ni accès à la formation. Il devient donc essentiel de coupler la formalisation avec un accompagnement personnalisé (formations en gestion, mentorat, appui juridique, incubation, etc.).

Les pays francophones peuvent s'inspirer des dispositifs mis en place dans l'espace européen et nord-américain, tels que les *Chambres de commerce* du Québec, ou les *Maisons de l'entrepreneuriat* en France, qui offrent un accompagnement complet, de la création à la pérennisation de l'entreprise (services d'aide à la gestion, marketing, recherche de financement).

- **Favoriser une approche participative et territorialisée.** Une transition réussie vers le formel passe par la co-construction des politiques avec les acteurs directement concernés. Trop souvent, les programmes de formalisation sont conçus de manière descendante, sans tenir compte de l'ancrage territorial réel. Il convient d'impliquer les organisations professionnelles, les coopératives et les collectivités

locales dans la conception et la mise en œuvre des politiques. Les stratégies doivent être adaptées aux contextes sectoriels (artisanat, commerce, services) et territoriaux (urbains, périurbains, ruraux), afin d'assurer leur pertinence et leur efficacité.

- **Renforcer la coopération francophone et le partage d'expériences.** Enfin, dans une logique de diplomatie économique francophone, il importe de favoriser les transferts d'expérience, les partenariats et la

coopération technique entre pays du Nord et du Sud. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers ses programmes tels que *Économie bleue et verte*, joue déjà un rôle structurant dans la promotion d'un entrepreneuriat durable. Des jumelages institutionnels, par exemple entre des agences d'appui à la création d'entreprise en France et au Bénin, pourraient permettre un partage de bonnes pratiques, une mutualisation des outils de formation, et un renforcement des structures locales.

En conclusion, la transition vers le secteur formel ne doit pas être perçue comme une injonction unilatérale descendante, mais comme un processus progressif, incitatif et accompagné. En combinant la simplification administrative, les incitations fiscales, l'inclusion financière, l'accompagnement humain, l'ancrage territorial et la coopération francophone, les États peuvent instaurer un environnement favorable à une formalisation choisie plutôt que subie.

Dans un monde où l'informalité freine la productivité, l'équité et la résilience des économies, relever ce défi devient un levier stratégique majeur pour promouvoir un développement durable, inclusif et solidaire au sein de l'espace francophone.



## Références

- Banque africaine de Développement (BAD). (2022). *État des lieux du financement des PME en Afrique francophone*.
- Banque africaine de développement. (2021). *L'informalité en Afrique : repenser l'inclusion économique*.
- Banque africaine de développement (BAD). (2021). *Rapport sur le développement en Afrique 2021 : Accélérer la transformation économique par le financement des entreprises*. Abidjan : BAD.
- Banque mondiale. (2020). *Doing Business 2020 : Mesurer la réglementation des affaires*. Washington, DC : Banque mondiale
- Bureau international du Travail (BITSTAT). (2022). *Base de données sur l'emploi informel*. Genève : OIT.
- Bureau international du travail (BIT). (2019). *Recommandation n°204 : Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*.
- Bureau international du travail (BIT). (2015). *Recommandation n°204 : Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*.
- Gouvernement du Québec. (2021). *Services Québec : accompagnement à la création d'entreprise*.
- Hart, K. (1973). *Informal income opportunities and urban employment in Ghana*. *The Journal of Modern African Studies*, 11(1), 61-89.
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2021). *L'économie non observée en France : estimations et méthodes*. Paris : INSEE.
- OCDE. (2020). *Fiscalité des PME et secteur informel en Afrique francophone*.
- OCDE. (2019). *Des politiques meilleures pour les PME et l'entrepreneuriat dans les pays en développement*.
- OCDE. (2017). *Perspectives économiques en Afrique : entrepreneuriat et industrialisation*.
- OCDE. (2021). *Perspectives de l'entrepreneuriat 2021 : Organisation de coopération et de développement économiques*.
- OFÉ. (2024). *Approche, méthodes et sources de données sur l'entrepreneuriat*.
- Organisation internationale du Travail (OIT). (2020). *Emploi informel : estimation mondiale et tendances régionales*. Genève : OIT.
- Organisation internationale du Travail (OIT). (2018). *Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique (3<sup>e</sup> éd.)*. Genève : OIT. <https://www.ilo.org>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2021). *Perspectives de l'entrepreneuriat 2021*. Paris : OCDE.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2020). *Politiques pour favoriser la formalisation des entreprises dans les économies émergentes*. Paris : OCDE.
- Statistique Canada. (2022). *L'économie souterraine au Canada, 2021*. Ottawa : Gouvernement du Canada. <https://www.statcan.gc.ca>
- Transparency International. (2022). *Indice de perception de la corruption 2022*. Berlin : Transparency International.

## Notes

Les constats et recommandations présentés dans cette note d'analyse font écho aux données présentées sur la plateforme de données de l'OFÉ et portent sur des indicateurs précis afin d'alimenter les réflexions des décideuses et décideurs de l'espace francophone sur les enjeux clés de l'espace francophone. Les données complètes peuvent être consultées sur la plateforme de l'OFÉ : <https://ofe-plateforme.com>.

La note a été rédigée par le jeune expert associé à l'OFÉ : Kokou Fambari ATCHI, docteur en sciences économiques.

Direction : Hervé A. Prince, professeur titulaire à l'Université de Montréal et directeur de l'OFÉ.

Coordination et édition : Marie-Hélène Bachand, coordonnatrice à l'OFÉ.

Les points de vue exprimés dans cette note n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient être attribués aux partenaires de l'OFÉ.

Soutenu par :



Partenaires fondateurs de l'OFÉ :



OBSERVATOIRE  
DE LA FRANCOPHONIE  
ÉCONOMIQUE



Observatoire de la Francophonie économique

3744, rue Jean-Brillant, bureau 430-12  
Montréal (Québec)  
Canada H3T 1P1

[ofe@umontreal.ca](mailto:ofe@umontreal.ca)  
[www.ofe.umontreal.ca](http://www.ofe.umontreal.ca)